

DÉLIBÉRATION 18-334

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 novembre 2018

Date de la convocation : 30/10/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : Mme Christiane JURY représentée par son suppléant M. Fernand FURST, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Manuel BELMONTE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : Mme Virginie OSTOJIC, Thierry QUINTARD, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **JAZZ A VIENNE** : Rapport d'activités Jazz à Vienne 2017-2018

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

L'établissement public à caractère industriel et commercial chargé de l'organisation et de la gestion du festival Jazz à Vienne a été créé par délibération du conseil communautaire du 27 janvier 2011.

Conformément à l'article 9 des statuts de Jazz à Vienne, le directeur établit chaque année, un rapport sur les activités de l'établissement public de l'année précédente.

Ce rapport est soumis au conseil d'administration de l'établissement public par le Président, puis transmis au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération.

Vu le caractère très saisonnier de Jazz à Vienne, qui n'est pas calé sur le calendrier civil, il est proposé de scinder le rapport d'activités en deux parties. La première partie proposée à l'automne présentant le bilan du festival et de la saison écoulée. La seconde partie au printemps présentant le compte administratif de l'année écoulée et le budget prévisionnel de l'année en cours budget.

L'objet de la présente délibération est de prendre acte du rapport d'activités sur le festival 2018 et la saison 2017-2018.

VU l'exposé des motifs ci-dessus,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de l'EPIC Jazz à Vienne approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2011,

VU la délibération du 18 octobre 2018 du conseil d'administration de Jazz à Vienne approuvant le rapport d'activités 2017-2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

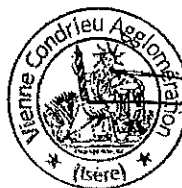
PREND ACTE du rapport d'activités de Jazz à Vienne joint à la présente,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 6 novembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 NOV. 2018
et a été publiée le - 9 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR